

# HISTORIQUE

Il y a deux fermes à La Coudre (alt. 630m). Elles se trouvent sur un terrain défriché vers la fin du Moyen Age, formant une prise; ces dernières sont répandues sur le pied du Jura, aussi bien dans le district de Grandson que dans le canton de Neuchâtel voisin. La date 1530- 1531, obtenue par une seule dendrochronologie sur la charpente de la maison voisine, confirme cette hypothèse et fait remonter les défrichements à la première moitié du XVIe siècle au moins. L'espace défriché se subdivise en plusieurs zones:

- Les espaces de circulation autour des fermes permettant le passage des gens et des chars; c'est là qu'ont été placées les fontaines, à proximité des écuries.
- Les jardins potagers se trouvant l'un au sud-est de l'ancienne ferme et l'autre au sud-ouest de la nouvelle; pour ce dernier, un rucher a été aménagé à l'arrière au nord-ouest.
- Les vergers ceinturent les maisons au nord-est, sud-est et sud- ouest; ils ont également une fonction de protection contre l'emprise des vents dominants, celui du sud-ouest et la bise du nord-est.
- Les champs et les prés soumis à une rotation des cultures, nécessaire à l'équilibre du sol.

## Les bâtiments et leurs dépendances

La première ferme construite relève de la typologie des fermes jurassiennes à pignon frontal, communément appelées fermes neuchâteloises chez nos voisins. La ligne de faîte de la toiture est disposée perpendiculairement aux courbes de niveaux du terrain. Le pignon sud-est regroupe la plupart des baies éclairant le logis, qui s'ouvrent vers la vue et la lumière. Rappelons qu'en hiver, le soleil éclaire cette façade du lever au coucher, tempérant ainsi le mur et fournissant un apport calorifique non négligeable.

La seconde ferme de La Coudre a été édifée en 1846, selon l'inscription gravée sur le linteau de la porte d'entrée et insérée dans un cartouche rectangulaire à excroissances arrondies, caractéristique de cette époque; on lit également les initiales LG correspondant certainement à un dénommé Louis (?) Gander. La constitution de cette nouvelle exploitation correspond à un partage du domaine entre deux frères. Il s'agit d'un bâtiment orienté différemment du précédent: ses pignons latéraux regardent vers le sud-ouest et le nord-est, avec une ligne de faîte de la toiture devenue parallèle aux courbes de niveaux du terrain. Dotée d'un volume considérable et de trois niveaux, elle est exemplaire pour cette époque et illustre les mutations et l'évolution qui marquent alors la production. Elle est coiffée d'une toiture à deux pans rehaussée de demi-croupes et couverte en petites tuiles plates. Des agrandissements sont accolés contre les façades nord-est et nord- ouest comme le montre l'examen du plan du bâtiment et l'ancien chaînage d'angle à l'est, visible en façade principale.

Ces travaux interviennent dans la seconde partie du XIXe siècle avec quatre augmentations de taxes (Fr. 10'000.-, 14'500.-, 16'000.- et 20'000.-). Le plan cadastral de 1881 (?) signale logement, grange, écurie, fromagerie, mécanique à battre le grain, coulage, cave, buatons, pressoir (à l'emplacement de la rebatte actuelle). Il a été relevé lors de la vente du domaine en 1889 "logement,

grange, écurie, fourragère, remise, mécanique à battre le grain, manège, étable à porc, cave, coulage". La fromagerie et le pressoir ne figurent ainsi plus à cet inventaire.

Le bâtiment initial s'organise en travées transversales à la ligne de faîte de la toiture, la partie logis étant au sud-ouest avec caves et four à pain au rez-de-chaussée; une grange fourragère et une écurie (dans le sens étable des bovins) constituent la partie rurale. Celle-ci a été agrandie par des adjonctions contre les façades nord-est et nord-ouest.

Le rez-de-chaussée regroupe les locaux économiques avec au sud le four à pain qui semble avoir été aménagé dans un second temps; au-dessous de la sole, il y a le cendrier qui permettait de recueillir les cendres utilisées jadis pour les lessives. L'aménagement initial devait comprendre un pressoir comme on le remarque sur les maisons similaires de la région. Les caves se trouvent à l'arrière. Celle destinée au vin contient encore plusieurs tonneaux; elle est voûtée avec un sol entièrement pavé en galets ronds. Un regard donne dans l'adjonction au nord-ouest.

Dans la partie nord-est de la remise, un pressoir sur socle en bois subsiste, Il peut servir aussi bien pour les fruits que le raisin. Entre l'ancien pressoir-cave et la grange fourragère, un couloir ou allée donne accès aux locaux du rez-de-chaussée et au logement situé à l'étage par l'intermédiaire d'un escalier. La partie économique comprend la grange fourragère et l'écurie; le sol de cette dernière a un revêtement de dalles d'écurie, caractéristique des années 1900. Le premier étage se compose d'une ancienne cuisine disposée entre deux chambres. Un remarquable poêle de catelles peintes permet de chauffer la chambre de séjour. La partie rurale du volume d'origine sert de grange haute avec un accès direct en façade nord-ouest sans l'aide d'un pont en profitant de la pente du terrain. Au-dessus de l'écurie, on stockait le foin. Dans l'agrandissement, il y a un grenier avec compartiments à grains, une batteuse et également un accès de grange haute. Une adjonction a été construite à l'ouest, servant vraisemblablement d'étable à porcs; elle a été équipée par la suite d'une rebatte en granit, une sorte de meule tronconique verticale tournant sur une base circulaire. On utilisait ce type de machine pour broyer les fruits avant de les presser ou pour écraser les cerneaux de noix dont on extrait ensuite l'huile. Dans une maçonnerie de ce local, on remarque un linteau en arcs infléchis provenant d'une récupération; un décor surmonte sa pointe; inséré dans un cercle avec une croix centrale, il rappelle le monogramme du Christ IHS (Jésus sauveur des hommes), un symbole qui n'est plus utilisé en pays protestant après l'introduction de la Réforme (1536).

Le deuxième étage présente un plan comparable au précédent. Le mur de moellons séparant le logis de la grange se prolonge à ce niveau et sert de coupe-feu. L'accès à la vaste pièce située sous le toit se fait à partir d'un escalier situé dans le couloir.

La charpente se compose de cadres trapézoïdaux, dit aussi à tirants qui permet, par rapport aux poteaux, de dégager l'espace et de réaliser une économie de bois sans affecter la stabilité et la résistance de l'ensemble. Ce système connu dans nos régions au XVIIIe siècle, n'est introduit qu'à partir du XIXe siècle sur les maisons rurales de nos régions.

Le Fenil, la dépendance dissociée au nord, est signalée par le Procès-verbal de taxe des bâtiments de 1838 comme étant un grenier avec buatons. A cette époque, elle avait déjà plus de 30 ans et était couverte en tavillons. Le plan de 1881 signale une porcherie et fenil.

## Patrimoine suisse (Heimatschutz)

Le patrimoine correspond à l'ensemble des objets matériels, des produits culturels, héritage du passé ou témoins du monde actuel. Il est aussi bien naturel que culturel, considéré comme indispensable à l'identité et à la survie d'une collectivité, comme résultant de la manifestation de son génie propre. Sa reconnaissance comme digne de sauvegarde a pour but la transmission aux générations futures.

La Société d'art public, fondée en 1910, a changé de nom en juin 2008 et se nomme Patrimoine Suisse – Section Vaudoise. Elle s'engage pour la défense du patrimoine architectural et des sites aménagés par l'homme. Face à la banalisation et la dégradation croissantes de notre paysage quotidien, il est primordial de protéger notre patrimoine bâti, de le mettre en valeur et de le faire découvrir. Loin de vouloir figer notre environnement, il s'agit d'harmoniser les réalisations contemporaines avec l'ancien, condition indispensable à l'évolution d'un cadre où il fait bon vivre.

## La Donation de Monsieur Friedrich Steffen († 2003 )

Selon la volonté du donateur, M. Friedrich Steffen, exprimée dans les statuts de la Fondation, ce domaine sert notamment à des activités didactiques en matière de protection et de conservation du Patrimoine.